

19200 USSEL

06 48 00 91 24

asso19200@gmail.com

<https://untempspoursoi19.jimdofree.com>

N°de dossier :W193000636

N° SIREN/SIRET : 413 720 046 00023

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE

DU 24 juin 2023

Etaient présents : 57 adhérents Pouvoirs : 26

L'Assemblée peut siéger valablement, les statuts ne prévoient pas de quorum.

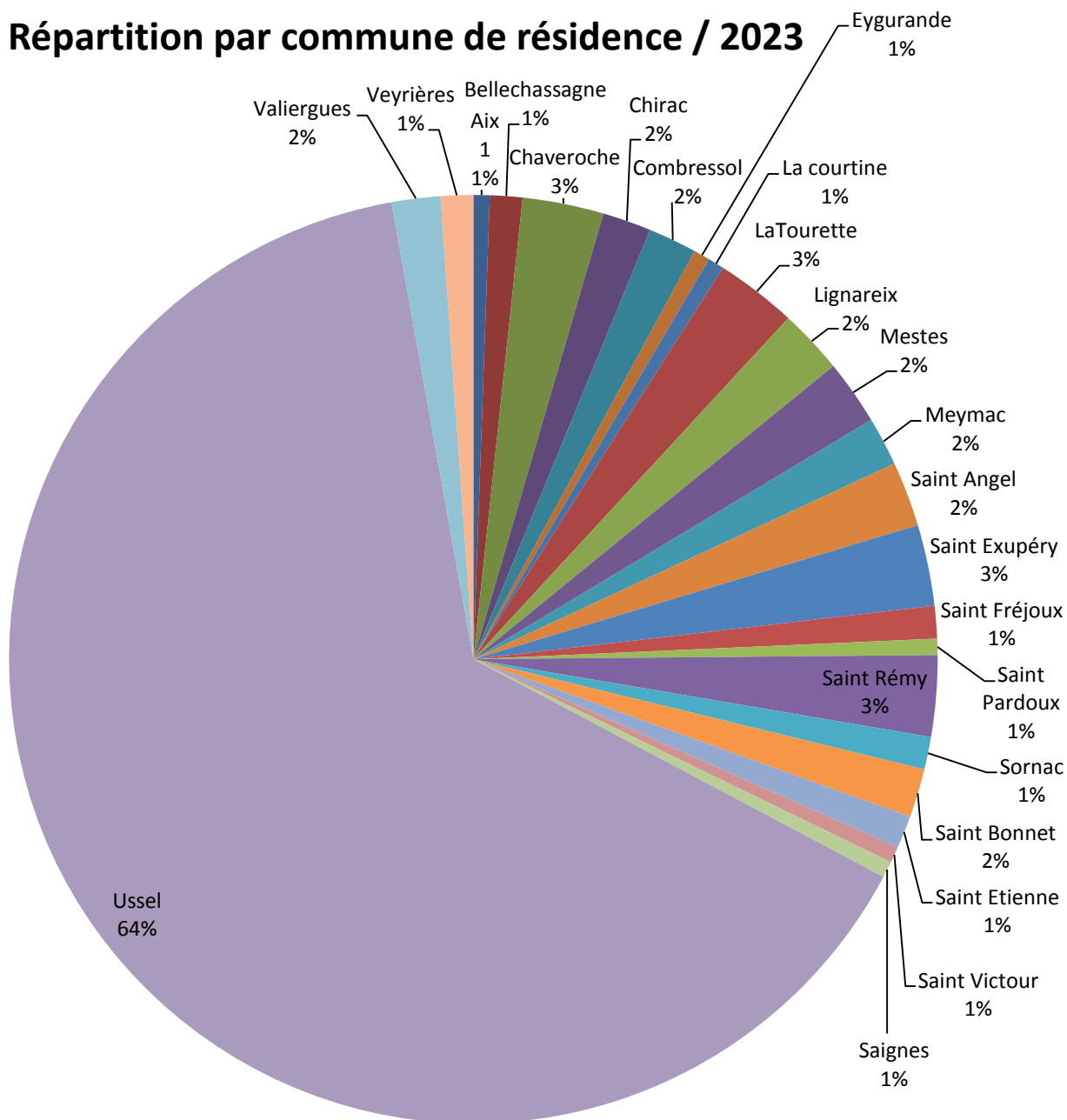
Vous trouverez ci-après le compte rendu de l'**Assemblée Générale Ordinaire** de l'association « Un Temps Pour Soi » qui a eu lieu ce samedi 24 juin 2023 à 14h 30 à la salle multimodale de la Jaloustre à Ussel 19

L'ordre du jour était le suivant :

- Rapport moral par la Présidente
- Rapport d'activités par la Vice- Présidente
- Rapport financier par Le Trésorier
- Rapport du vérificateur aux comptes
- Fixation des cotisations pour l'exercice 2023/2024
- Tour d'horizon des ateliers
- Modifications des statuts
- Election du Conseil d'Administration
- Renouvellement du bureau
- Questions diverses

L'Assemblée débute à 14H30

Répartition par commune de résidence / 2023



Aix	1	Saint Exupéry	5
Bellechassagne	2	Saint Fréjoux	2
Chaveroche	5	Saint Pardoux	1
Chirac	3	Saint Rémy	5
Combressol	3	Sornac	2
Eygurande	1	Saint Bonnet	3
La courtine	1	Saint Etienne	2
La Tourette	5	Saint Victour	1
Lignareix	4	Saignes	1
Mestes	4	Ussel	114
Meymac	3	Valiergues	3
Saint Angel	4	Veyrières	2

Rapport moral présenté par Mme Marie Yglesias, Présidente.

Bonjour à toutes et tous et merci de votre présence

Nous excusons Mme Junisson, adjointe au maire chargée des affaires culturelles, qui est absente pour raisons familiales et Mme Valibus
Mme Nicole BERTHON représente Mr Arfeuillère et Mr Bruno Raynaud absents

Nous remercions tous nos partenaires : la presse, les organismes qui nous versent des subventions, les commerçants et artisans qui ont généreusement participé au succès du concours de belote .

Nous remercions la mairie qui met à notre disposition les salles et le matériel du centre Culturel Jean Ferrat ainsi que la salle réservée aux associations place Verdun dans laquelle nous nous réunissons lors des conseils d'administration.

Nous déplorons néanmoins de ne pas avoir été avertis officiellement de la non gratuité des salles polyvalentes d'Ussel , la Tourette, St Désery et de la salle multimodale ou nous sommes réunis aujourd'hui.

En effet nous avons appris que les associations auront droit à une salle gratuite par an. Ce qui veut dire que si nous organisons plusieurs manifestations il faudra s'acquitter du prix de la location sans parler du tarif des cautions.

Il faudra que les associations aient « les reins solides » pour supporter ces coûts.

Que nous réserve l'avenir ? La mort lente des associations ? Moins de manifestations ? Une augmentation substantielle du prix de la cotisation ?

Les questions restent posées ...

Un temps pour soi, c'est 179 adhérents dont 63 extérieur à Ussel répartis sur 27 communes . La grosse majorité étant sur Ussel.

Nous notons une augmentation de 20 adhésions par rapport à l'an dernier .

Un temps pour soi, c'est 13 ateliers qui œuvrent toute l'année grâce à des encadrants dont il faut saluer l'efficacité et le dévouement.

Nous noterons que cette année 2 ateliers ont du être mis en veille faute de

participants il s'agit des échecs animés par M Claude Portier et des ateliers Yoga.

Sinon les autres ateliers ont bien fonctionné .

Nous citerons les encadrants bénévoles :

Jean Pierre Lecourt aux cartes : tarot et belote

Jean Paul Chassagnoux et ses aides à la marche

Mesdames Audonnet, Chèze Gourdier et Van de Wiel aux danses de salon et danses en ligne.

Mme Audouze au scrabble.

Moi même à la peinture .

Un grand merci aussi à toutes celles qui font de délicieuses pâtisseries à l'occasion des manifestations, sans oublier les « As » du bouquet qui décorent les salles de façon très artistique.

N'oublions pas de saluer le colossal travail accompli par la secrétaire et le trésorier, les piliers de l'association.

Saluons enfin la compétence de nos auto- entrepreneurs :

M Bodeau au Qi Gong

Mme Longo-Journiac à la sophrologie

Mme Varieras au dessin et peinture

Un temps pour soi c'est un bureau soudé, qui tient la barre, et qui assure la pérennité de l'association.

Je vous remercie

Intervention de Mme Berthon pour la mairie :

Une précision, la salle des associations qui était au départ une salle de réunions est devenue une salle d'activités. Certaines associations ayant été déplacées des locaux qu'elles occupaient initialement.

Le **rapport moral** est soumis au vote : **Approbation à l'unanimité**

Rapport d'activités présenté par Paulette Chèze, vice Présidente

Tour des activités 2021/2022

Septembre 2022 : participation au forum des associations

Décembre 2022 :Téléthon

Vente de jacinthes, moment de danse, Marche

23 Janvier 2023 : la galette des rois au Centre Culturel Jean Ferrat avec présentation des vœux de la Présidente.

Jeudi 16 Mars 2023 : Sortie Cabaret à Thiers

Dimanche 26 Mars 2023 : Thé dansant à la salle polyvalente d'Ussel, Dimanche 1^{er} mai 2023 : Concours de belote à la Tourette.

Dimanche 7 Mai : Thé dansant à la salle polyvalente de Saint-Exupéry Merci à Jean-Pierre Bosdeveix ,maire, pour le prêt gratuit de la salle.

Mercredi 23 mai 2023 : Voyage à Brantome (Dordogne)

Toutes les manifestations se sont bien déroulées et les participants étaient satisfaits.

RAPPORT FINANCIER La parole est donnée à Patrick Ternisien Trésorier

Bilan financier Association un temps pour soi du 1er septembre 2022 au 23 juin 2023			
CHARGES / DEPENSES		PRODUITS / RECETTES	
ACHATS		SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
Matériel et fournitures	279	Commune Ussel (a venir 150 €)	150
Autres achats et fournitures (com et impression)	442	Haute Correze communauté	0
		Nouvelle Aquitaine	1000
Total Achats	721	Total Subventions	1150
EVENEMENTIEL		EVENEMENTIEL	
Dons (téléthon)	131		
Concours Belote (lots boissons)	280	Concours Belote	831
Thé dansant Ussel	886	Thé dansant Ussel	1987
Thé dansant saint exupery	551	Thé dansant saint exupery	818
Galette des rois	193		
Participation repas activités	500		
Sortie Thiers	3904	Sortie Thiers	2340
Voyage Brantome	2797	Voyage Brantome	1935
Expo peinture	100		
Total evenementiel	9342	Total Evenementiel	7911
SERVICES EXTERIEURS		70 – ADHESIONS	
Primes d'assurances (AXA)	283	Membres actifs	3490
Total Services Extérieurs	283	Total Adhésions	3490
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		AUTRES RESSOURCES	
Publicité(gratuit crédit agricole)			
Frais postaux et téléphoniques	36		
Divers cotisations (frais tenue compte)	96		
Total Autres Services Extérieurs	132	Total Autres Ressources	
IMPOTS ET TAXES		PRODUITS FINANCIERS	
SACEM + SPRE	221		
Total Impôts et taxes	221	Total Produits financiers	
CHARGES DU PERSONNEL		PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Salaires	0,00		
Charges			
Total Charges du personnel	0	Total Produits exceptionnels	0
Total Charges dépenses	10698,70	Total Produits/recettes	12551,00
Résultat Déficitaire		Résultat Excédentaire	1852,3
		Actif (2021/22) reporté	10561,09
Actifs			
Caisse	202,44		
Banque	12210,97		

Total Actif 12413,4**Solde exercice 12413,4**

On évoque les **demandes de subventions**. Le trésorier précise que les 2 demandes effectuées auprès de la Mairie d'Ussel et de la région ont eu lieu

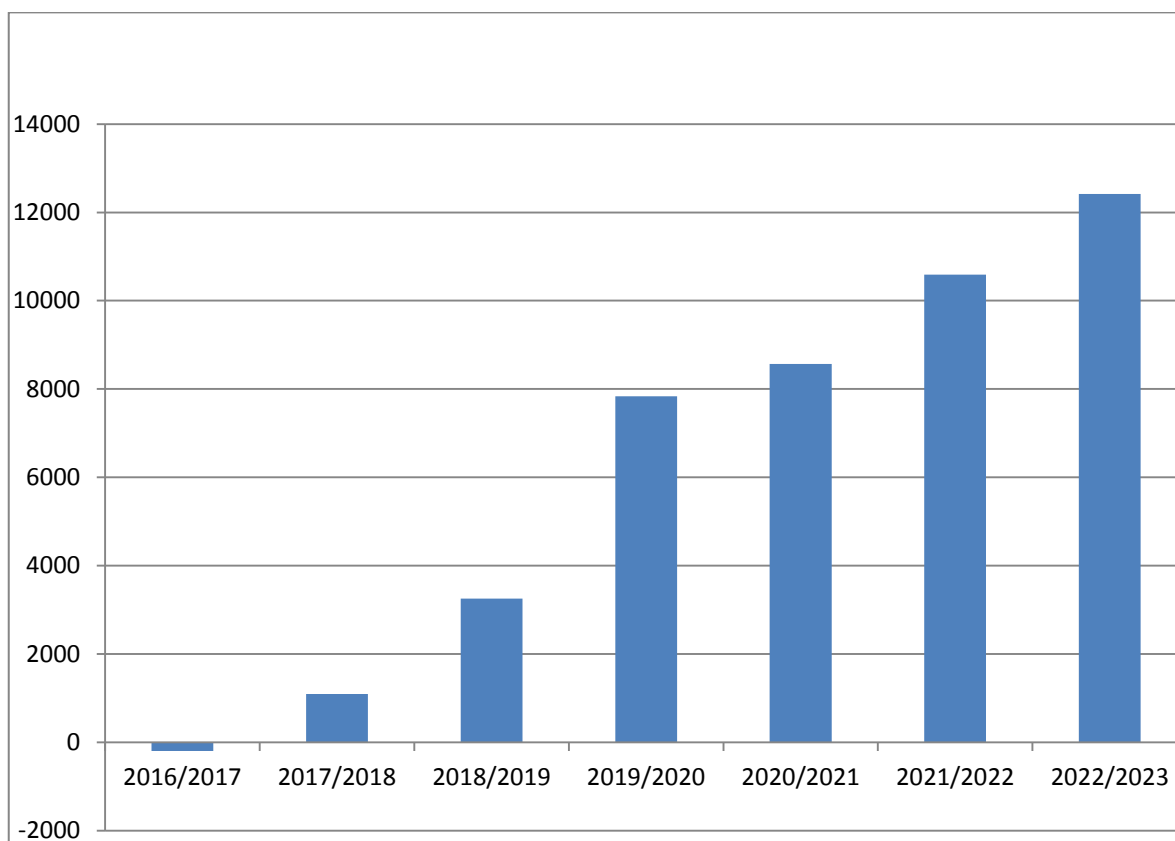
Une réponse favorable à hauteur de 150,00€ pour la mairie d'Ussel /

Pas d'attribution pour la Com com

La région verse en août , le montant de la subvention est de 1000.00€

L'exercice 2022/2023 arrêté au 24 juin 2023 présente un solde positif de 12413.39 €.

Evolution de la situation financière de l'association avant chaque AG



2016/2017 -193.31€

2017/2018 +1098.70

2018/2019 +3257.20

2019/2020 +7834.34

2020/2021 +8569.67

2021/2022 +10588.90

2022/2023 +12413.39 €

INTERVENTION DU VERIFICATEUR AUX COMPTES : CLAUDE PORTIER

En l'absence du vérificateur des comptes, c'est le trésorier adjoint qui a procédé à la vérification.

Après lecture du rapport, le trésorier adjoint demande à l'assemblée d' approuver les comptes.

Le **rapport financier** du Trésorier est soumis au vote : **Approbation à l'unanimité**

Question de Mr Gérard Gouyon. :**Une association peut-elle réaliser des bénéfices ?**

Une association loi 1901 est **autorisée à réaliser des bénéfices** sans pour autant perdre son caractère « non lucratif » et sa gestion désintéressée.

Cependant, **les bénéfices réalisés ne doivent pas être partagés** entre les membres de l'association.

Cependant, selon ses statuts, l'[association peut exercer des activités commerciales](#) ou non commerciales pour récolter des fonds et **assurer le développement de ses projets associatifs**.

Une association loi 1901 est alors susceptible de dégager des bénéfices.(jusqu'à 60 000 €)

Les bénéfices réalisés par une structure associative proviennent des activités lucratives effectuées pour [récolter des fonds](#). En effet, une structure associative peut exercer des activités pour **financer la réalisation de son objet social**. Les ressources de l'association peuvent être obtenues grâce à :

- Des **subventions publiques** ;
- **L'organisation d'événements** pour récolter des fonds ;
- Des [dons](#) ;
- La participation des membres de l'association (cotisations...);

Une association loi 1901 peut **mettre ses bénéfices en réserve**. Autrement dit, elle peut les placer sur son [compte bancaire](#) en vue d'une utilisation ultérieure.

Les bénéfices dégagés par une association loi 1901 peuvent être utilisés pour couvrir ses besoins financiers actuels. Ils peuvent être **intégrés à la trésorerie de l'association**.

COTISATIONS 2022-2023

Le montant de la cotisation reste à 20€ et est approuvé à l'unanimité. **Approbation**

TOUR D'HORIZON des DIFFERENTS ATELIERS

La parole est donnée aux différents animateurs ou représentants de chaque atelier :

- **Scrabble** : 10 inscrits

Colette Audouzechaud, responsable de l'atelier présente son atelier , où l'activité est très conviviale . Les participants sont très agés donc souvent absents en raison de souci de santé.

Félicitons Colette pour la qualité de son encadrement.

- **Dessin, Peinture** : 10 inscrits 9 participants

Une exposition est prévue du 15 juin 2023 au 29 juin 2023 au Centre Jean Ferrat

L'intervention de Françoise Varieras, professeur d'arts plastiques a été très bénéfique

- **Sophrologie** 3 inscrits : pas de représentant.

-

- **Danse de salon et danse en ligne**

Danse de salon chaque mardi : atelier encadré par M-C Van de Wiel

Paulette Chèze et Hélène Audonnet encadrent la danse de salon du vendredi. Entre 25 et 30 participants

Danse en ligne chaque jeudi atelier encadré par Marie-France qui a été remplacée par Monique Vinsot de décembre à juin. 16 adhérents fidélisés

- **Qi Gong** :

Pierre Bodeau conserve 1 seul créneau., le lundi.

- **Marche 7-8 KM** :

Jean-Paul présente l'atelier,. L'atelier respecte toutes les consignes de sécurité indispensables à son bon fonctionnement (gilet fluorescent, trousse de secours.....) Respect du code de la route

.

Daniel Géraudi Michel Gourdiér, Patrick Ternisien et Jacques Vernerie aident.

Une seule marche a été annulée en raison des conditions météo ; C'est un atelier qui tourne bien . Groupe de 25/30 personnes à chaque sortie .

- **Belote/Tarot** 30 inscrits .Pas de souci particulier .(les mardi et jeudi)

.

- **Yoga Atelier qui a fermé faute de participants** Mr Roza explique qu'il y avait trop de créneaux yoga proposés (4) vu le nombre d'adhérents qu'on pouvait toucher. Un seul atelier suffirait avec des prix de séances raisonnables.
- **Echecs qui a fermé faute de participants**

MODIFICATIONS DES STATUTS Présentation faite par la secrétaire Monique VINSOT

Article 3 : Siège social

Le siège social va être transféré si la présidence change

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration, la ratification par l'Assemblée Générale sera nécessaire. Cependant, il serait pratique que la salle de réunions ait une adresse postale et que la mairie installe une batterie de boîtes aux lettres. Le siège social de un temps pour soi pourrait alors devenir définitif.

Réponse de Mme Berthon. La mairie étudie la mise en œuvre.

Article 10 : Gestion de l'association

la gestion de l'association qui s'oriente vers une gestion collégiale ;

L'appel à candidature s'est fait avec un engagement des candidats à assumer des responsabilités bien définies.

. Chacun agit en fonction de ses disponibilités et de ses compétences et la charge est mieux répartie donc moins lourde.

Ce peut être aussi un **mode de fonctionnement** permanent de l'association, pour que les responsabilités soient partagées

On a conservé le titre de président, trésorier et secrétaire pour que des responsables soient bien désignés à la sous préfecture ou lors des demandes de subvention. Pour faciliter le travail des services publics ce genre de fonctionnement n'étant pas encore très courant.

Procès-verbaux

Les procès-verbaux des délibérations des assemblées générales et celles du collectif sont transcrits (par la personne habilitée par le collectif la secrétaire) sur le registre ordinaire et signés par la (ou les) personne(s) désignée(s) par ce dernier pour le représenter. (président, trésorier, secrétaire)

Adopté à l'unanimité

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tout le Conseil d'Administration est sortant ou démissionnaire.

14 candidats

A la demande d'adhérents, les membres seront élus à bulletin secret.,

Un temps pour soi

Assemblée Générale 24 juin 2023

Elections au Conseil d'Administration

Bulletin de vote

Candidats

Jean-Paul Chassagnoux
Paulette Cheze
Catherine Contensouzas
Nicolette Farges
Michel Gourdier
Gérard Gouyon
Marie-Noelle Houllier
Jean-Pierre Lecourt
Marie-Claude Malsoute
Claire Ternisien
Monique Tronche
Monique Vinsot
Marie-Claude Van de Wiel
Marie Yglesias

Les membres sont élus à la majorité + une voix (48 listes entières)

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Le Conseil d'Administration se retire pour procéder à l'élection du bureau

- Présidente : Paulette CHEZE
- trésorier : Michel GOURDIER
- secrétaire : Monique VINSOT
- vérificateur aux comptes : Catherine CONTENSOUZAS

Les autres membres sont élus sur les missions qu'ils avaient acceptées lors de leur dépôt de candidature.

Formulaire CERFA n°13971*01 sera complété par les nouveaux membres lors du CA du 26 juin

QUESTIONS DIVERSES

Aucune autre question n'est posée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 16H00.

Copie du Procès Verbal de l'AG sera transmis à la mairie d'Ussel et à la Sous-préfecture

La sous-préfecture sera destinataire de la composition des nouveaux gestionnaires.

La Présidente, Paulette Chèze

La Secrétaire, Monique VINSOT